



A Dinan, le 9 avril 2019

Mesdames et Messieurs les riverains
du quartier de la gare

Affaire suivie par : Tiphane Stanger
Contact : t.stanger@dinan.fr
Ref : cab45/19 TS/GS/DL

Objet : Travaux projet Gare

Madame, Monsieur,

Le projet Gare entre désormais dans sa phase active. Il a fait l'objet d'une très large consultation qui a conduit à imaginer un projet ambitieux de requalification de l'ensemble du secteur sud de la gare.

Les travaux vont désormais commencer et ce courrier à vocation à vous indiquer le plus précisément possible les conditions de déroulement de ce chantier telles que précisées lors de la réunion publique du 3 avril dernier à la salle Schuman.

Préalablement aux travaux de voirie, Dinan Agglomération doit poursuivre la rénovation de ses réseaux dans le secteur de la Gare. Aussi, à partir du 15 avril et jusqu'au 7 mai prochain, des restrictions de circulation ponctuelles et de courte durée seront imposées. Vous trouverez, en pièce jointe de ce courrier, le détail de ces restrictions.

Les travaux réalisés par la Ville dans le cadre du projet Gare débuteront le 9 mai 2019. La Ville mettra tout en œuvre pour que ces travaux soient achevés pour le 31 décembre prochain. Néanmoins, cette date reste aujourd'hui, un objectif et ne peut malheureusement faire l'objet de garanties. Ces travaux seront pilotés par le cabinet Nox et l'entreprise Even.

Zone de chantier :

Elle s'étalera de la rue Carnot (à partir de l'îlot Carnot) jusqu'au quartier de l'Europe, englobant ainsi la première partie de la rue du Colombier, l'îlot Carnot, la place du 11 novembre 1918, la rue Deroyer, et la gare routière.

Cette zone, dont vous trouverez le plan en pièce jointe, sera interdite à la circulation automobile sauf pour les riverains (selon les impératifs de chantier).

Ces mesures ont été prises afin, d'une part, de permettre aux entreprises de travailler dans les meilleures conditions et donc plus rapidement et, d'autre part, pour faciliter et sécuriser la circulation piétonne des riverains et de l'ensemble des usagers du quartier.

Circulation :

Comme indiqué précédemment, seuls les riverains seront autorisés à pénétrer dans la zone de travaux avec leur véhicule. Bien entendu, certains impératifs de chantier pourront conduire à limiter ce droit.

Les riverains dont le domicile est situé à l'ouest de la rue Kitchener (côté quartier de l'Europe) sont invités à rejoindre leur quartier par la rue de Brest. Les riverains dont le domicile est situé à l'est de la rue Kitchener (côté centre historique) sont invités à passer par la rue Gambetta pour rejoindre la rue Carnot ou la rue des Rouairies.

Les rues perpendiculaires à la zone de chantier seront transformées en voies sans issues et la circulation en double sens y sera autorisée pour les riverains. Il s'agit des rues :

- Deroyer
- Angélique Brûlon
- Pasteur
- Kitchener
- Du Colombier
- Du Capitaine Hesry

Un plan de déviation sera mis en place en amont du chantier afin d'éviter que des voitures s'engouffrent dans ces rues sans pouvoir trouver de débouché.

Enfin, la rue du Clos du Hêtre et la rue Bertrand Robidou seront maintenues en sens unique mais le sens de circulation sera inversé.

Stationnement :

Des mesures exceptionnelles seront prises pour réguler le stationnement. Elles seront levées dès que le chantier sera achevé.

Pour les riverains : Le parking situé devant Pôle emploi sera strictement réservé, par arrêté municipal, aux riverains du quartier de la gare. Des panneaux mentionnant ce dispositif seront installés afin de rappeler cette règle. De la même façon, le stationnement sera réservé aux riverains dans les rues Pasteur, Angélique Brûlon, Colombier et Charles Beslay.

Les usagers travaillant dans les entreprises ou les services publics du secteur seront invités à utiliser la place René-Pleven, le parking Jean-Monnet ou les stationnements du quartier de l'Europe pour leur stationnement.

Pour les visiteurs : deux zones de stationnement spécifiques seront ouvertes et fléchées en amont de la zone de chantier. Il s'agit de la place René-Pleven et du stabilisé du stade Maurice-Benoist. Des panneaux mentionneront les temps de parcours piétons depuis ces parkings et indiqueront que les commerces sont ouverts et accessibles.

Des discussions sont en cours avec la SNCF afin de louer la parcelle au nord des voies pour ouvrir au stationnement le plus rapidement possible l'ensemble de cet espace. Dès lors, c'est une centaine de places supplémentaires qui seront mises à disposition.

Communication :

Les services de la Ville restent à votre disposition pour toute question complémentaire. Différents outils seront mis en place. Ils faciliteront la communication autour du chantier. La Ville fera ainsi l'intermédiaire avec le cabinet en charge de la gestion de ces travaux et les entreprises qui interviendront sur le chantier.

Un référent : Eric Houssin, adjoint au Directeur des services techniques municipaux sera votre interlocuteur privilégié lorsque vous recensez une difficulté liée à la réalisation des travaux. Vous pouvez le joindre par téléphone au 02.96.87.11.50 du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30. Vous pouvez également le contacter par mail à infogare@dinan.fr

Un courrier à destination des riverains sera distribué en début de chaque mois afin de vous tenir informés de l'évolution des travaux. Il pourra mentionner des modifications, des ajustements du plan de circulation ou des informations diverses. Le premier courrier sera distribué début juin.

Le chantier des idées rouvrira ses portes, à partir du 2 mars, pendant toute la durée des travaux. Il sera ouvert le jeudi de 8h à 13h. Agents en charge du projet et élus se relayeront pour échanger et vous donner les informations souhaitées. N'hésitez pas à passer les rencontrer.

Commerces :

Des panneaux indiquant que les commerces sont ouverts et accessibles seront installés aux abords du chantier et sur les parkings provisoires. Si, en tant que commerçants, vous estimez que cette signalétique peut être modifiée ou complétée, je vous invite à nous l'indiquer dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, les assurances peuvent vous accompagner lorsque la réalisation de travaux affecte l'attractivité de votre quartier durant une période déterminée. La Ville peut accompagner ces démarches en vous délivrant un courrier circonstancié et les arrêtés reprenant les contraintes sur la circulation et le stationnement. Pour toute question, à ce sujet, je vous invite à contacter Adeline Genevée, responsable du service Attractivité et développement durable au 02 96 39 22 43.

Ramassage des ordures ménagères :

A partir du 9 mai, Dinan Agglomération, en charge de la compétence déchets, installera autour de la zone de chantiers des bacs collectifs (verts et jaunes). Ils sont destinés aux riverains habitant dans les rues devenues impasses où les camions poubelle ne pourront plus circuler sans devoir faire demi-tour. Ces bacs seront positionnés :

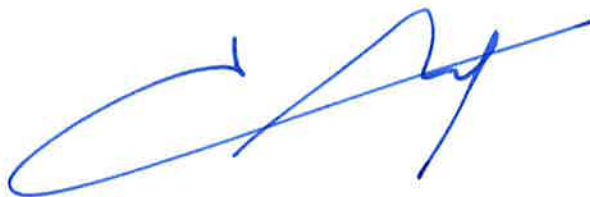
- A l'intersection de la rue Carnot et de la rue du Colombier
- Rue Carnot (en début de zone de chantier)
- Rue Kitchener (côté place du 11 novembre 1918)
- A l'intersection de la rue Angélique Brûlon et de la rue de la Chalotais
- A l'intersection de la rue Pasteur / rue Sergent Gombault
- Parking Pôle Emploi

Pour toute question relative à ce sujet, je vous invite à contacter directement Dinan Agglomération au 02.96.87.14.14.

Tous les services de la Ville sont mobilisés pour que ces travaux se déroulent pour le mieux et soient réalisés le plus rapidement possible. Ce n'est pas une période facile mais je compte sur votre vigilance pour faire remonter aux services municipaux les difficultés que vous pourriez rencontrer à cette occasion. C'est grâce à des échanges réguliers, entre tous les acteurs, que ce chantier pourra se dérouler dans les meilleures conditions.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Didier LECHIEN



Plan de circulation travaux de Dinan Agglomération du 15 avril au 7 mai 2019

Date	Lieu	Circulation
du 15 au 17 avril	rue Deroyer, Pasteur et Angélique Brûlon	Circulation interdite sauf riverains. L'accès des riverains s'effectuera par le côté Pôle Emploi.
	rue du Capitaine Hesry	Circulation interdite sur la section allant de la rue Carnot à la rue du Colombier - Déviation par la rue du Colombier
	rue Carnot	Circulation interdite aux + de 3,5 tonnes et aux bus
du 17 au 18 avril	rue Kitchener	Circulation interdite (sauf riverains) dans le sens allant de la gare à la rue de Brest
du 17 au 19 avril	Ilot Carnot	Rétrécissements de la chaussée sans interruption de la circulation
le 23 avril	rue du Colombier	Circulation interdite sauf riverains.
du 24 au 26 avril	rue Kitchener	Circulation interdite (sauf riverains) dans le sens allant de la gare à la rue de Brest.
le 26 avril	rue Carnot	Circulation interdite, une déviation sera mise en place par la rue du Colombier.
le 29 avril	rue Deroyer	Route barrée sauf riverains dans 1 sens - sens de circulation vers la gare
le 30 avril	rue Kitchener	Circulation interdite sauf riverains. L'accès des riverains s'effectuera par
du 29 avril au 7 mai	Ilot Carnot	Rétrécissements de la chaussée sans interruption de la circulation

